

Objet: SDEHG - PROGRAMME 2012- Effacement du réseau Basse Tension, France Télécom et rénovation de l'Eclairage Public Chemin de Peyrelong - Réf. 03 AP 0201



COMMUNE D'AUSSONNE

REÇU JLC

le 24 AVR. 2012

EXTRAIT N° 24/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE de la Haute-GARONNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

**PROCURATIONS**

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

**Secrétaire** : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : SDEHG - PROGRAMME 2012- Effacement du réseau Basse Tension, France Télécom et rénovation de l'Eclairage Public Chemin de Peyrelong - Réf. 03 AP 0201**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 44/11 DU 22 JUIN 2011**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au projet d'effacement du réseau basse tension, France Télécom et rénovation de l'éclairage public Chemin de Peyrelong, il convient de conclure une nouvelle convention.

Les coûts relatifs aux prestations à payer au SDEHG comprennent :

↳ Les frais d'étude et d'ingénierie du génie civil pour un montant de : 2 584 €

↳ Les travaux pour un montant de : 61 819 €

Soit un montant total de 64 403 €.

La Commune prendra à sa charge directement la main d'œuvre du câblage.

La Commune versera au SDEHG une avance égale à 50 % du montant ci-dessus. Le solde sera appelé par le SDEHG après la fin des travaux et la validation du décompte de

l'entreprise. Le montant du solde sera ajusté sur le montant du décompte en fonction des éventuels aléas de chantier.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver le projet
- De l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom
- De solliciter l'aide du Département pour l'opération de télécommunication

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

  
Lysiane MAUREL

